

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI »**

SIEGE : 15, rue de Mauritanie 1002 - Tunis

L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI ( Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE) et Abdellatif ABBES (Cabinet UNION AUDIT TUNISIE).

	2009		2008	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
<b>ACTIF</b>				
<b>SITUATION ARRETEE AU 31/12/2009</b>				
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	777 085	576 627	200 458	152 522
AC13 Fonds commercial	89 386	9 646	79 740	33 947
	<b>866 471</b>	<b>586 273</b>	<b>280 198</b>	<b>186 469</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 451 202	615 379	835 823	617 081
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	640 192	239 797	400 395	296 723
	<b>2 091 394</b>	<b>855 176</b>	<b>1 236 218</b>	<b>913 804</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	7 248 090	294 408	6 953 682	7 006 847
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	6 511 078	1 329 896	5 181 182	4 314 319
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	107 216 470	0	107 216 470	90 479 639
AC334 Autres prêts	264 936	0	264 936	35 330
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	29 615 558	0	29 615 558	31 035 581
AC33 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	44 981	0	44 981	0
	<b>150 901 113</b>	<b>1 624 304</b>	<b>149 276 809</b>	<b>132 871 716</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	598 922	0	598 922	497 163
AC530 Provision pour sinistres vie	44 162	0	44 162	35 925
AC531 Provision pour sinistres non vie	4 883 550	0	4 883 550	1 978 297
	<b>5 526 634</b>	<b>0</b>	<b>5 526 634</b>	<b>2 511 385</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 096 262	0	1 096 262	834 135
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	17 834 804	798 725	17 036 079	11 959 009
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 342 949	0	3 342 949	1 376 941
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	364 392	0	364 392	312 680
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques			0	0
AC633 Débiteur divers	2 747 476	0	2 747 476	2 320 709
	<b>25 385 883</b>	<b>798 725</b>	<b>24 587 158</b>	<b>16 803 474</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 500 298	44 065	6 456 233	6 355 834
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	3 876 547		3 876 547	3 906 011
	<b>10 376 845</b>	<b>44 065</b>	<b>10 332 780</b>	<b>10 261 845</b>
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	3 694 717	0	3 694 717	2 802 262
AC733 Autres comptes de régularisation	78 899	0	78 899	0
	<b>3 773 616</b>	<b>0</b>	<b>3 773 616</b>	<b>2 802 262</b>
	<b>14 150 461</b>	<b>44 065</b>	<b>14 106 396</b>	<b>13 064 107</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>198 921 956</b>	<b>3 908 543</b>	<b>195 013 413</b>	<b>166 350 955</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2009

		2009	2008
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Fonds commun	5 106 020	4 652 380
CP2	Réserves et primes liées au capital	0	0
CP5	Résultat reporté	-23 451 873	-29 779 144
	<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>-18 345 853</b>	<b>-25 126 764</b>
CP6	Résultat de l'exercice	11 401 509	6 327 271
	<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-6 944 344</b>	<b>-18 799 493</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	34 915 884	32 903 033
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	9 005 056	4 855 343
PA330	<i>Provision pour sinistres (vie)</i>	827 464	801 537
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	147 897 278	135 405 860
PA360	<i>Autres provisions techniques (vie)</i>	0	0
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	0	2 110 351
		<b>192 645 682</b>	<b>176 076 124</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		<b>4 750 390</b>	<b>2 511 385</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	802 321	863 634
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	45 000	45 000
PA632	<i>Personnel</i>	0	1 032
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 066 868	1 126 513
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	703 592	533 927
		<b>3 617 781</b>	<b>2 570 106</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	943 904	3 992 833
		<b>943 904</b>	<b>3 992 833</b>
	<b>Total du passif</b>	<b>201 957 757</b>	<b>185 150 448</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>195 013 413</b>	<b>166 350 955</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et/ou de la réassurance non Vie  
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2009**

		Opérations brutes	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		2009	2009	2009	2008
<b>PRNV1</b>	<b>Primes acquises</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 87 926 631	-6 774 939	81 151 692	76 288 032
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/- -2 012 852	101 759	-1 911 093	-3 879 762
		85 913 779	-6 673 180	79 240 599	72 408 269
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+		0	
		5 974 993		5 974 993	5 439 409
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+			
<b>CHNV1</b>	<b>Charges de sinistres</b>				
CHNV11	Montants payés	- -50 457 720	4 354 573	-46 103 147	-39 130 691
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/- -12 491 418	2 905 253	-9 586 165	-17 374 779
		-62 949 138	7 259 826	-55 689 312	-56 505 470
<b>CHNV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/-		2 110 351	1 535 975
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>			0	0
<b>CHNV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	- -9 386 114		-9 386 114	-9 160 787
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- -29 465		-29 465	159 795
CHNV43	Frais d'administration	- -9 574 590		-9 574 590	-7 418 590
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	237 038	237 038	293 894
		-18 990 169	237 038	-18 753 131	-16 125 688
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-		0	
<b>RTNV</b>	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	+/-		12 883 500	6 752 495
		12 059 816	823 684	12 883 500	6 752 495

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et/ou de la réassurance Vie**

**SITUATION ARRETEE AU 31/12/2009**

			<b>Opérations brutes 2009</b>	<b>Cessions et/ou rétrocessions 2009</b>	<b>Opérations nettes 2009</b>	<b>Opérations nettes 2008</b>
<b>PRV1</b>	<b>Primes</b>					
	PRV11 Primes émises et acceptées	+	3 842 403	-585 511	3 256 892	2 123 584
<b>PRV2</b>	<b>Produits de placements</b>					
	PRV21 Revenus des placements	+	329 218		329 218	195 422
	PRV22 Produits des autres placements	+	0		0	0
	PRV23 Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	13 505		13 505	3 048
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	+	33 724		33 724	0
	<b>sous total 2</b>		376 447	0	376 447	198 470
<b>CHV1</b>	<b>Charge de sinistres</b>					
	CHV11 Montants payés	-	-456 082	15 855	-440 227	-250 478
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-/	-25 927	8 237	-17 690	-46 067
	<b>sous total 3</b>		-482 009	24 092	-457 917	-296 545
<b>CHV2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
	CHV21 Provision d'assurance vie	./-/	-4 149 712	0	-4 149 712	-1 872 139
	CHV22 Autres provisions techniques	./-/				
	<b>sous total 4</b>		-4 149 712	0	-4 149 712	-1 872 139
<b>CHV4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>					
	CHV41 Frais d'acquisition	-	-646 948		-646 948	-495 310
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-/	0			0
	CHV43 Frais d'administration	-	-344 234		-344 234	-269 166
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		180 647	180 647	74 487
	<b>sous total 5</b>		-991 182	180 647	-810 535	-689 989
<b>CHV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>					
<b>CHV9</b>	<b>Charges de placement</b>					
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'int		-12 703		-12 703	-34 311
	CHV92 Correction de valeur sur placements		-40 388		-40 388	-4 682
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 994		-1 994	-840
	<b>sous total 6</b>		-55 085		-55 085	-39 833
<b>RTV</b>	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		-1 459 138	-380 772	-1 839 910	-576 452

## Etat de résultat

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2009

			2009	2008
<b>RTNV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	./-.	12 883 500	6 752 495
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	./-.	-1 839 910	-576 452
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>			
PRNT11	Revenus des placements	+	6 292 024	6 883 535
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	258 102	107 369
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	644 534	0
	<b>Sous total 1</b>		<b>7 194 660</b>	<b>6 990 904</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements</b>			
CHNT11	Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts	-	-242 778	-1 208 554
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-771 900	-164 949
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-38 106	-29 574
	<b>Sous total 2</b>		<b>-1 052 784</b>	<b>-1 403 077</b>
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	-5 974 993	-5 439 409
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+	191 035	2 810
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	-	0	0
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>11 401 508</b>	<b>6 327 271</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>11 401 508</b>	<b>6 327 271</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>11 401 508</b>	<b>6 327 271</b>

	2009	2008
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	98 724 267	91 401 373
Sommes versées pour paiement des sinistres	-58 773 577	-48 153 607
Commissions versées aux intermédiaires	-3 764 753	-3 584 122
Encaissements des sinistres pour cessions	705 054	680 358
Décaissements des primes pour cessions	-3 601 857	-4 096 577
Commissions recues des cessions	191 048	401 565
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 752 553	-5 107 448
Variation des espèces reçues des cessionnaires	848 204	500 169
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-72 727 268	-141 739 453
Encaissements liés à la cession de placements financiers	58 050 387	122 182 463
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-13 009 065	-13 275 740
Produits financiers reçus	4 137 385	4 218 323
Autres mouvements	-19 394	-976 278
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<b>3 007 878</b>	<b>2 451 026</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 317 053	-929 597
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 317 053	-929 597
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	453 640	526 720
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	453 640	526 720
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	144 465	2 048 149
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	6 355 833	4 307 684
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	6 500 298	6 355 833

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

*Exercice clos le 31 /12/2009*

### **I - PRESENTATION DE L'AMI :**

L'Assurance Mutuelle El Ittihad « AMI » est une mutuelle dont le fonds commun s'élève à 5.106.020 DT au 31 Décembre 2009. Il représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

La mutuelle a pour objet l'assurance de tous les risques pouvant entraîner tous dommages, tant corporels que matériels ou immatériels ainsi que tous les risques de responsabilité civile, professionnelle ou autre.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers son réseau de souscription qui comprend 122 agences, 05 point de vente, 28 courtiers et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

### **II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

Les principaux faits marquants de l'exercice se présentent comme suit :

- Le chiffre d'affaires a atteint 91,8 MD en 2009 contre 82,4 MD en 2008, soit une augmentation de 9,4 MD (environ 11,4 %) provenant essentiellement de l'augmentation de chiffre d'affaires automobile de 7,8 MD et passant de 71 MD en 2008 à 78,8 MD en 2009
- Suite à la promulgation de l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, l'AMI a modifié la méthode de calcul des provisions mathématiques. L'écart dans l'évaluation des provisions mathématiques provenant des exercices 2008 et antérieurs, totalisant 0,427 MD, a été porté au niveau du résultat de l'exercice.

### **III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

#### **A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

**B - BASE DE MESURE**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2009 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2008.

**C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES****C 1 : Les actifs incorporels et corporels**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Logiciels	33%
▪ Indemnité compensatrice	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencement Aménagement	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001

**C 2 : Les placements****C 2-1- Les placements immobiliers :**

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable qui est calculée à partir de leur coût historique. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

**C 2-2- Autres placements****- Valeur d'entrée des titres**

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires, et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

**- Evaluation à la date de clôture**

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.



Aussi bien pour les titres côtés que les titres non côtés, les plus values latentes ne sont pas constatées et les moins values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

**C 3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre :

- Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2006 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2007	: 50%
▪ créances de 2008	: 25%

**C 4 : Les provisions techniques**

**C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :**

**Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009.

**Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

#### **C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :**

**Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

**Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

**Provision pour risques en cours :** Elle est calculée selon la démarche suivante :

- Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risques en cours.

#### **C 5- Les revenus :**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **C 6- Les charges par destination :**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- frais d'administration
- Autres charges techniques.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

### **C 7- Affectation des produits nets des placements :**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

### **C 8- Primes à annuler :**

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2009 sur 2008 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

### **D – DEROGATIONS**

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- *Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques* : AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- *Provision pour égalisation vie* : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### IV - NOTES SUR LE BILAN :

##### AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 866 471 DT à la fin de l'exercice 2009 contre 700 509 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 165 962 DT et il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ Logiciel	777 085	659 048	118 037
▪ Indemnité compensatrice	89 386	41 461	47 925
<b>Total</b>	<b>866 471</b>	<b>700 509</b>	<b>165 962</b>

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2009 est de 586 273 DT.

##### AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2009 s'élève à 2 091 394 DT contre 1 544 646 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 546 748 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ AAI siège	299 810	213 124	86 686
▪ Matériel de transport	281 046	253 796	27 250
▪ Matériel informatique	870 346	595 742	274 604
▪ Matériel et mobilier de bureau	640 192	481 984	158 208
<b>Total</b>	<b>2 091 394</b>	<b>1 544 646</b>	<b>546 748</b>

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2009 est de 855 176 DT.

##### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 150 901 113 DT en 2009 contre 134 051 066 DT en 2008, soit une augmentation de 16 405 093 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2009	Amort/Prov. 2009	Placement Net 2009	Placement Net 2008	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	7 248 090	294 408	6 953 682	7 006 847	-53 165
▪ Titres à revenus variables	6 511 078	1 329 896	5 181 182	4 314 319	866 863
▪ Titres à revenus fixes	136 084 008	0	136 084 008	121 101 747	14 982 261
▪ Autres Prêts	1 057 937		1 057 937	448 803	609 134
<b>Total</b>	<b>150 901 113</b>	<b>1 624 304</b>	<b>149 276 809</b>	<b>132 871 716</b>	<b>16 405 093</b>

**Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.**

**AC31- Placements immobiliers :**

Le solde brut de ce poste n'a pas changé durant l'exercice et s'élève à 7 248 090 DT au 31/12/2009. Le détail de ce poste se présente ainsi :

▪ Terrains	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 900
▪ Immeuble siège	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 730
▪ Immeuble Sousse	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300
<b>Total</b>	<b><u>7 248 090</u></b>

L'amortissement des immeubles au 31/12/2009 s'élève à 294 408 DT.

**AC331- Actions et autres titres à revenus variables :**

Le solde brut de ce poste s'élève à 6 511 078 DT au 31/12/2009 contre 5 252 425 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 1 258 653 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12 2009</b>	<b>31/12 2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Actions cotées	4 796 914	2 538 903	2 258 011
▪ Actions OPCVM	0	1 107 688	-1 107 688
▪ Actions non cotées	1 714 164	1 605 834	108 330
<b>Total</b>	<b>6 511 078</b>	<b>5 252 425</b>	<b>1 258 653</b>

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2009 pour 1 329 896 DT constitué essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 692 DT).

**AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 107 216 470 DT au 31/12/2009 contre 90 479 639 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 16 736 831DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les SICAV obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12 2009	31/12 2008	Variation
▪ Emprunts obligataires	11 607 240	6 827 240	4 780 000
▪ SICAV obligataire	5 378 700	3 060 348	2 318 352
▪ Fond commun de placement	8 150 530	8 247 051	-96 521
▪ Bons de caisse	39 650 000	40 385 000	-735 000
▪ Compte à terme	42 430 000	31 960 000	10 470 000
<b>Valeur brute</b>	<b>107 216 470</b>	<b>90 479 639</b>	<b>16 736 831</b>

**AC334 - Prêts :**

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à 264 936 DT contre 35 330 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 229 606 DT due essentiellement au prêt sur fonds social.

**AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 29 615 558 DT au 31/12/2009 contre 31 035 581 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 1 420 023 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪Dépôt auprès de la TGT	793 001	413 473	379 528
▪Placements bons de trésor	28 822 557	30 622 108	-1 799 551
<b>Total</b>	<b>29 615 558</b>	<b>31 035 581</b>	<b>-1 420 023</b>

**AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

Le part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 5 526 634 DT au 31/12/2009 contre 2 511 385 DT au 31/12/2008, soit une variation positive de 3 015 249 DT.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	598 922	497 163	101 759
▪ Provision pour sinistres vie	44162	35 925	8 237
▪ Provision pour sinistres non vie	4 883 550	1 978 297	2 905 253
<b>Total</b>	<b>5 526 634</b>	<b>2 511 385</b>	<b>3 015 249</b>

Il est à signaler que AMI n'a pas déterminé, ni comptabilisé la part du réassureur (BEST-RE) dans la provision pour sinistres à payer flotte Auto location pour les sinistres survenus en 2009.

**AC6 – Créances**

**AC611- Primes acquises et non émises :**

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 096 262 DT au 31/12/2009 contre 834 135 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 262 127 DT et se détaillant comme suit :

<b>Branches</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Groupe	1 039 895	769 904	269 991
▪ Vie	56 367	64 231	-7 864
<b>Total</b>	<b>1 096 262</b>	<b>834 135</b>	<b>262 127</b>

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2009 correspond au bordereau terme échu 4<sup>ème</sup> trimestre.

### **AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe**

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 17 834 804 DT au 31/12/2009 contre 12 563 226 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 5 271 578 DT et se détaille ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12 2009</b>	<b>31/12 2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Primes à annuler	-1 058 125	-938 362	-119 763
▪ Agences-succursales	14 301 054	9 879 018	4 422 036
▪ Comptes de liaison	2 546 457	1 577 152	969 305
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	2 045 418	2 045 418	0
<b>Total</b>	<b>17 834 804</b>	<b>12 563 226</b>	<b>5 271 578</b>

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 798 725 DT.

#### **(a) Primes à annuler**

Le solde de ce poste s'élève à -1 058 125 DT au 31/12/2009. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2008 effectué en 2009 multiplié par les émissions terme 2009.

#### **(b) Agences- succursales**

Ce poste présente un solde compensé de 14 301 054 DT au 31/12/2009. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales.

Les données extracomptables montrent un solde plus élevé que le solde comptable d'un montant de 513.973 DT

#### **(c) Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2009 et n'a pas varié par rapport à 2008. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SELIM	9 603
<b>Total</b>	<b>2 045 418</b>

### AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 342 949 DT au 31/12/2009 contre 1 376 941 DT en 2008, soit une augmentation de 1 966 008 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ WAULBAUM	59 177	-	59 177
▪ NASCO	69 177	-	69 177
▪ BEST RE	3 155 373	1 367 377	1 787 996
▪ MARE	54 031	-	54 031
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ REASS LABUAN RE	337	340	-3
▪ SCOR	-	4 370	-4 370
<b>Total</b>	<b>3 342 949</b>	<b>1 376 941</b>	<b>1 966 008</b>

### AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 111 868 DT au 31/12/2009 contre 2 633 389 DT en 2008, soit une augmentation de 478 479 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ Personnel	364 392	312 680	51 712
▪ Débiteurs divers	1 133 689	1 104 493	29 196
▪ Autres débiteurs	3 570	126 846	-123 276
▪ Compte d'attente	1 610 216	1 089 370	520 847
<b>Total</b>	<b>3 111 868</b>	<b>2 633 389</b>	<b>478 479</b>

### AC7 – Autres éléments d'actif

#### AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 6 500 298 DT au 31/12/2009 contre 6 355 834 DT au 31/12/2008, soit une augmentation 144 464 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :



Libellés	31/12/2009	31/12/2008	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	626 110	527 979	98 131
▪ Banques AMI	5 172 433	5 126 132	46 301
▪ Banques non encore transférées au nom de AMI	701 251	701 251	0
▪ CCP	504	472	32
<b>Total</b>	<b>6 500 298</b>	<b>6 355 834</b>	<b>144 464</b>

Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 012 908
<b>Solde non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI</b>	<b>701 251</b>

Le montant des saisies arrêts non imputées sur les relevés bancaires est de 672 887 DT.

#### AC72 – Charges reportées

Le solde de ce compte s'élève à 3 876 547 DT au 31/12/2009 contre 3 906 011 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 29 464 DT.

#### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 773 616 DT au 31/12/2009 contre 2 802 262 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 971 354 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	3 694 717
▪ Différence sur les prix d'acquisition de BTA	57 910
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	20 989
<b>Total</b>	<b>3 773 616</b>

#### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2009 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Résultat 2009	Situation au 31/12/2009
Fonds commun	4 652 380	-	453 640	-	5 106 020
Réserves légales	-	-	-	-	0
Réserves facultatives	-	-	-	-	0
Report à nouveau	-29 779 144	6 327 271	-	-	-23 451 873
Résultat de l'exercice	6 327 271	-6 327 271	-	11 401 509	11 401 509
<b>Total</b>	<b>-18 799 493</b>	<b>0</b>	<b>453 640</b>	<b>11 401 509</b>	<b>-6 944 344</b>

Le Fonds commun est composé des parts de 20 dinars chacune.

**PA3 – Provisions techniques brutes**

Cette rubrique totalise 192 645 682 DT au 31/12/2009 contre 176 076 124 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 16 569 558 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	34 915 884	32 903 033	2 012 851
▪ Provision mathématique vie	(a)	9 005 056	4 855 343	4 149 713
▪ Provision pour sinistres à payer vie		827 464	801 537	25 927
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	147 897 278	135 405 860	12 491 418
▪ Provision pour risques en cours	(*)	0	2 110 351	-2 110 351
<b>Total</b>		<b>192 645 682</b>	<b>176 076 124</b>	<b>16 569 558</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

**(a) Provision mathématique vie**

Cette provision a été déterminée sur la base d'un rapport établi par un actuare. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 pour la détermination de ces provisions relatives aux exercices 2008 et antérieurs.

L'écart dans l'évaluation des provisions mathématiques provenant des exercices 2008 et antérieurs, totalisant 0,427 MD, a été porté au niveau du résultat de l'exercice. Cet écart se détaille comme suit :

Provisions mathématiques relatives à 2008 et antérieures selon la nouvelle loi	4 457 439
Provisions mathématiques relatives à 2008 et antérieures selon l'ancienne loi	4 030 413
<b>Ecart</b>	<b>427 026</b>

**PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 2 239 005 DT pour passer à 4 750 390 DT au 31/12/2009 contre 2 511 385 DT au 31/12/2008.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Dettes pour dépôt de primes	598 922	497 163	101 759
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	4 151 468	2 014 222	2 137 246
<b>Total</b>	<b>4 750 390</b>	<b>2 511 385</b>	<b>2 239 005</b>

**PA6 – Autres dettes****PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 802 321 DT au 31/12/2009 contre 863 634 DT au 31/12/2008, soit une diminution de 61 313 DT.

**PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 2 815 460 DT au 31/12/2009 contre 1 706 472 DT au 31/12/2008, soit une augmentation de 1 108 988 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Dépôts et cautionnements reçus	45 000	45 000	0
▪ Personnel	0	1 032	-1 032
▪ Etat, impôt et taxes	2 066 868	1 126 513	940 355
▪ Crédoiteurs divers EL ITTIHAD	687 450	533 927	153 523
▪ Autres crédoiteurs divers	16 142	0	16 142
<b>Total</b>	<b>2 815 460</b>	<b>1 706 472</b>	<b>1 108 988</b>

**PA7 - Autres Passifs****PA 71 - Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 3 992 833 DT en 2008 à 943 904 DT en 2009, soit une diminution de 3 048 929 DT et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Provision pour congés payés	142 400	91 326	51 074
▪ Reliquat à payer sur acquisition du terrain	0	3 272 242	-3 272 242
▪ Charges à payer	643 212	629 265	13 947
▪ Amort. Diff / prix de remboursement	158 293	0	158 293
<b>Total</b>	<b>943 904</b>	<b>3 992 833</b>	<b>-3 048 929</b>

**V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT****PRNV1- Primes acquises**

Les primes acquises non vie totalisent en 2009 la somme nette de réassurances de 79 240 599 DT contre 72 408 269 DT en 2008 soit une variation nette de 6 832 330 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2009</b>	<b>Cessions 2009</b>	<b>Opérations nettes 2009</b>	<b>Opérations nettes 2008</b>	<b>Variations nettes</b>
▪ Primes émises et acceptées	87 926 631	-6 774 939	81 151 692	76 288 032	4 863 660
▪ Variation de la PPNA	-2 012 852	101 759	-1 911 093	-3 879 763	1 968 670
<b>Total</b>	<b>85 913 779</b>	<b>-6 673 180</b>	<b>79 240 599</b>	<b>72 408 269</b>	<b>6 832 330</b>

**PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 5 439 409 DT en 2008 à 5 974 993 DT en 2009 soit une variation de 535 584 DT.

**CHNV1- Charges de sinistres**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 55 689 312 DT en 2009 contre 56 505 470 DT en 2008 soit une variation négative de 816 158 DT Dinars détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2009</b>	<b>Cessions 2009</b>	<b>Opérations nettes 2009</b>	<b>Opérations nettes 2008</b>	<b>Variations nettes</b>
Sinistres payés	50 457 720	-4 354 573	46 103 147	39 130 691	6 972 456
Var. Prov. RAR	12 491 418	-2 905 253	9 586 165	17 374 779	-7 788 614
<b>Total</b>	<b>62 949 138</b>	<b>-7 259 826</b>	<b>55 689 312</b>	<b>56 505 470</b>	<b>-816 158</b>

**CHNV2- Variation des autres provisions techniques**

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de 1 535 975 DT en 2008 à 2 110 351 DT en 2009 soit une variation de 574 376 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Var. Provisions pour risques en cours	2 110 351	1 535 975	574 376
<b>Total variation</b>	<b>2 110 351</b>	<b>1 535 975</b>	<b>574 376</b>

**CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 18 753 131 DT en 2009 contre 16 125 688 DT en 2008 soit une variation de 2 627 443 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Frais d'acquisition	9 386 114	9 160 787	225 327
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	29 465	-159 795	189 260
▪ Frais d'administration	9 574 590	7 418 590	2 156 000
▪ Commissions reçues des réassureurs	-237 038	-293 894	56 856
<b>Total</b>	<b>18 753 131</b>	<b>16 125 688</b>	<b>2 627 443</b>

**PRV1 - Primes**

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 2 123 584 DT nettes de réassurances en 2008 à 3 256 892 DT nettes de réassurances en 2009 soit une variation nette de 1 133 308 DT.

**PRV2 - Produits de placements**

Les produits de placements vie sont passés de 198 470 DT en 2008 à 376 447 DT en 2009 soit une variation de 177 977 DT.

**CHV1 - Charges de sinistres**

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 457 917 DT en 2009 contre 296 545 DT en 2008 soit une variation nette de 161 372 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2009</b>	<b>Cessions 2009</b>	<b>Opérations nettes 2009</b>	<b>Opérations nettes 2008</b>	<b>Variations nettes</b>
Sinistres payés	456 082	-15 855	440 227	250 478	189 749
Var. Prov. RAR	25 927	-8 237	17 690	46 067	-28 377
<b>Total</b>	<b>482 009</b>	<b>-24 092</b>	<b>457 917</b>	<b>296 545</b>	<b>161 372</b>

**CHV2 - Variation des autres provisions techniques**

Le poste Variation de la provision d'assurance vie est passé de 1 872 138 DT en 2008 à 4 149 712 DT en 2009 soit une variation de 2 277 574 DT.

**CHV4 - Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 810 535 DT en 2009 contre 689 988 DT en 2008 soit une variation de 120 547 DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
▪ Frais d'acquisition	646 948	495 310	151 638
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	0	0	0
▪ Frais d'administration	344 234	269 166	75 068
▪ Commissions reçues des réassureurs	-180 647	-74 487	-106 160
<b>Total</b>	<b>810 535</b>	<b>689 989</b>	<b>120 546</b>

**CHV9 - Charges de placements**

Les charges de placements sont passées de 39 833 DT en 2008 à 55 085 DT en 2009 soit une variation de 15 252 DT.

**RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de 6 752 495 DT en 2008 à 12 883 500 DT en 2009 soit une variation de 6 131 005 DT.

**RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique vie est passé de -576 451 DT en 2008 à -1 839 910 DT en 2009 soit une variation de -1 263 459 DT.

**PRNT1 - Produits des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 6 990 904 DT en 2008 à 7 194 660 DT en 2009 soit une variation de 203 756 DT.

**CHNT1 - Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 1 052 784 DT en 2009 contre 1 403 078 DT en 2008 soit une variation de 350 294 DT.

**VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2009 se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2009</b>
- Trésorerie au début de l'exercice	6 355 834
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 007 878
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-3 317 054
- Trésorerie provenant des activités de financement	453 640
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 500 298</b>

**VII- Notes complémentaires**

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

**ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRDUITS ET DES CHARGES DES PLACEMENTS**

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		36 174	36 174
Revenu des participations		837 152	837 152
Revenu des autres placements		7 989 796	7 989 796
Autres revenus financiers			
<b>Total produits des placements</b>	0	8 863 122	8 863 122
Intérêts		73 148	73 148
Frais externes		182 332	182 332
Autres frais		2 144 404	2 144 404
<b>Total charges des placements</b>	0,000	2 399 884	2 399 884

## ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	Temporaires décès	TOTAL
Primes	3 842 403	3 842 403
Charges de prestations	-482 010	-482 010
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-4 149 712	-4 149 712
<b>Solde de souscription</b>	<b>-789 319</b>	<b>-789 319</b>
Frais d'acquisition	-646 948	-646 948
Autres charges de gestion nettes	-344 233	-344 233
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-991 181</b>	<b>-991 181</b>
Produits nets de placements	321 362	321 362
<b>Solde financier</b>	<b>321 362</b>	<b>321 362</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-585 511	-585 511
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	15 855	15 855
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	8 237	8 237
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	180 647	180 647
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-380 772</b>	<b>-380 772</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 839 910</b>	<b>-1 839 910</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	9 832 520	9 832 520
Provisions techniques brutes à l'ouverture	5 656 880	5 656 880
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		





## **Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2009**

A MESSIEURS LES ADHERENTS DE L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI »

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 195.013.413 dinars et un résultat bénéficiaire de 11.401.509 dinars, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des co-commissaires aux comptes**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2009 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

6- Nos travaux d'audit de l'exercice 2009 nous ont permis de dégager les points suivants ayant pour origine les exercices précédents :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 14.301 mDT n'est pas encore établie à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 701 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).

c- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC612).

### **Opinion sur les états financiers**

7- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans le paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

*Tunis, le 13 Mai 2010*

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**  
*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**  
*Abdellatif ABBES*

## **Rapport spécial Exercice 2009**

A MESSIEURS LES ADHERENTS DE L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD  
« AMI »

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Selon le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et les décisions subséquentes du Président du conseil d'administration prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été alloués par le conseil d'administration, le directeur général a perçu, au titre de 2009, une rémunération brute de 61.550 DT, et a bénéficié des avantages suivants:
  - la mise à sa disposition d'une voiture de fonction
  - la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 200 litres par mois
  - la prise en charge des frais téléphoniques

Il a bénéficié également en 2009 d'une prime exceptionnelle d'encouragement d'un montant brut de 25.008 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par membre et par séance du conseil. Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1000 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la mutuelle en 2009 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 10 150 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 13 Mai 2010*

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE  
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE  
Abdellatif ABBES